

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

A Roubaix, aux bureaux du Journal.

A Tourcoing, rue Nationale 13

A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grand Place, (contres par les frères Saint-Étienne).

A Arras, rue de Lilla.

A Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place de la Bourse, 4, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 54

ROUBAIX, LE 24 JANVIER 1883

POUR LA FRANCE!

Voulez-vous que nous abandonnions pour aujourd'hui toutes les misères de notre politique intérieure et que nous jetions un regard de l'autre côté des Vosges, pour y suivre l'attitude patriotique de ces populations d'Alsace-Lorraine qui résistent depuis douze ans, avec un stoïcisme admirable, à toutes les tentatives de germanisation que le gouvernement de M. de Bismarck emploie contre elles?

On a tout essayé contre ces patriotes: la force et la corruption. On leur a fait sentir le poids d'une épée qui pèse lourdement sur l'Europe. Et voyant que les menaces demeuraient impuissantes, on a tenté de les corrompre.

On leur a dit que la France les avait vendues à l'Allemagne, que la France les avait oubliées, qu'elles appartenaient pour jamais à l'Empire des Hohenzollern; et que, quoi qu'elles fissent, jamais elles ne retourneraient à leur ancienne nationalité.

Quand même, l'Alsace et la Lorraine sont demeurées françaises!

Des inondations terribles viennent de ruiner toute la vallée du Rhin, de Bâle à Strasbourg; l'Empereur Guillaume a offert aux inondés des secours; l'Alsace les a repoussés d'un pied dédaigneux; et elle s'est retournée vers la France, sa patrie d'hier, sa patrie de demain.

Et un journal, français entre tous, le Gaulois, a pris l'initiative d'une souscription, d'une fête qui prouvera à l'Alsace que nous gardons, au moins autant qu'elle, la fidélité du souvenir, et que nos espérances sont aussi vivaces que les siennes.

J'ai visité Strasbourg depuis l'annexion. J'ai éprouvé dans cette ville une impression poignante en voyant l'uniforme français remplacé par les casques à pointes des soldats allemands. J'ai cru, je l'avoue franchement, que l'assimilation de cette ville à l'Empire germanique était faite; je l'ai cru longtemps, jusqu'au jour où j'ai pu me rendre compte du contraire par moi-même.

C'était au mois de décembre 1881. J'arrivais à Strasbourg, et comme je sortais de la gare, dix cochers m'interpellaient en français dans les termes suivants: « Une voiture! monsieur, une voiture! »

Étonné, je m'approche de l'un d'eux, et je lui demande comment il se fait, que parlant le patois de Strasbourg sous la

domination française, ils parlent le français sous la domination allemande.

— Je vais vous dire, Monsieur, me répondit-il: Depuis les dernières élections, où les Allemands ont opposé un candidat M. Kablé, nous demandons tous en français aux voyageurs s'ils veulent une voiture. Cela fait mettre les Allemands en colère!

Voilà l'Alsacien; son cœur est resté français. Il affirme ses sympathies à chaque élection nouvelle; et, en dépit de l'immigration, pas un candidat à la dévotion de M. de Bismarck, n'a pu vaincre encore un candidat de la protestation.

Et bien! ces populations si françaises de cœur, sont aujourd'hui plongées dans la plus profonde misère.

La presse parisienne s'est émue; lui refuserions-nous le concours de nos aumônes?

Le Gaulois a ouvert une souscription. Il est patriotique que chacun s'associe à son œuvre et verse son obole, en attendant qu'une grande fête parisienne répare, dans la mesure du possible, les effrayables désastres des dernières inondations.

Dans notre région, où l'on ne frappe jamais inutilement à la porte des riches, chacun voudra donner, et prouver qu'il garde au fond de son cœur de patriotiques espérances; en même temps qu'il applaudit à l'énergie d'une contrée que rien ne peut vaincre, et qui méprise profondément son oppresseur d'un jour.

L'Alsace a repoussé l'allemand; nous lui devons l'or français, l'or de la Patrie!

Il ne lui fera pas défaut!

PIERRE SALVAT.

LETTRE DE M. LE COMTE DE PARIS CONTRE LES LOIS D'EXIL

On lit dans le nouveau journal, la Monarchie constitutionnelle:

« M. le comte de Paris nous pardonnera de livrer à la publicité la lettre suivante, écrite contre la loi d'exil édictée par l'Empire: ce document inédit suffira pour indiquer les sentiments vraiment français de la famille royale. »

« Twickenham, le 4 juillet 1870. »

« M. le comte de Kératry, député, Paris. »

« Monsieur, »

« Puisque les portes de la France demeurent encore fermées pour nous, c'est de loin qu'il me faut vous exprimer l'émotion avec laquelle j'ai vu vos paroles à la séance de samedi. »

« Vous avez agi en honnête homme, en député fidèle à son pays, en demandant s'il existait une seule preuve qui pût justifier la peine qui nous frappe. »

« Vous avez fait éclater la vérité, et montré d'un seul mot tout ce qu'il y a d'odieux et de contraire aux principes modernes de l'égalité et de la souveraineté nationale dans ces mesures qui condamnent toute une famille de citoyens à cette situation privilégiée, comme on l'a dit avec une cruelle ironie, de l'exil. »

« Je suis heureux de pouvoir remercier de la manière dont il nous a défendus, un membre de cette jeune génération qui a foi dans l'avenir libéral de la France et qui, regardant en avant plutôt qu'en arrière, ne

cherche dans les souvenirs du passé que des enseignements et non des motifs de rancune et de division.

« Aucune barrière ne saurait nous séparer d'elle; car, nous partageons son ardent dévouement pour la cause libérale et son respect pour les arrêts de la volonté nationale, seul et souverain arbitre des destinées de la France. »

« La décision qui écarte notre demande nous aurait pénétrés d'une amère douleur, si nous avions dû la considérer comme définitive: car notre intention n'étant pas d'exciter un stérile débat. Mais nous croyons qu'en posant la question des lois d'exil devant la Chambre et la France, nous avons lié le jour où ces lois tomberont sous la réprobation publique. Vous avez plaidé la cause du droit, du droit commun pour tous: car le droit à l'exil ne peut pas subsister en présence du suffrage universel et de la souveraineté qui lui appartient. »

« Le sentiment public s'est prononcé de telle sorte que la décision prise par la Chambre pour se conformer à une puissante volonté ne pourra, j'en suis sûr, être longtemps maintenue. »

« Je termine, Monsieur, en vous adressant encore les remerciements de ceux qui vous ont vu combattre de loin et qui n'ont pu se mêler à la lutte. »

« Croyez je vous prie, aux sentiments bien sincères de votre affectueux, »

« Louis-Philippe d'ORLÉANS. »

OU EN EST-ON ?

— Il tombera! — Tombera pas! — Saut qu'il résiste. — Il faut qu'il tombe. — Il est encore rempli d'aspis. — Il est plus que sûr pour la tombe.

Duclerc a fait son dernier bond, De Mahy lâche la carrière, Jauréguiberry coule à fond, Pierre Legrand n'est pas en pierre.

Fallières vient de s'assourir, Hérisson valamment se clique, Devés lâche un dernier soupir, Duvaux est resté sans réplique.

— Tout cela peut se relever. — Ça coule sous le ridicule. — C'est Ferry qui peut tout sauver. — Le nom de Freycinet circule.

— Notre seul espoir, c'est Wilson. — C'est en Wilson que l'on espère. — Ah! s'il était resté garçon! — Ah! s'il n'avait pas son beau-père!

— Expulsons-nous! — Si vous voulez. — Expliquez! jamais! C'est lui, que... — Tels sont les discours désolés Des amis de la République.

Expulsons, soit! Et, quant à moi, J'y souscris, en cette occurrence: De Froissard expulsons le Roi, Et faisons le rentrer en France.

ESCOPEPTE.

LE DÉPART DE L'IMPÉRATRICE

On lit dans le Figaro:

« L'Impératrice Eugénie a quitté Paris hier matin, comme nous l'avions annoncé, par le train de Calais qui part à 9 h. 40. »

« M. Rouher et le prince Murat s'étaient rendus dès huit heures et demie à l'hôtel du Rhin, pour accompagner l'Impératrice à la gare du Nord. »

« Après avoir déjeuné, l'ex-souveraine a quitté l'appartement de l'hôtel du Rhin,

non sans avoir reçu de Mme Mercier, propriétaire de l'immeuble, un gros bouquet de roses. Mme Mercier est la mère de M. Paul Mercier, avoué à Paris. »

« L'Impératrice et Mme Lebreton ont pris place dans un landau fermé, avec M. Rouher et le prince Murat. M. Franceschini Pietri est parti dans un fiacre, sous l'œil vigilant des alguazils de M. Gamaesca, qui n'ont cessé de battre la semelle sur la place Vendôme pendant quarante-huit heures. »

« L'Impératrice paraît toujours fatiguée. Elle était, comme à son arrivée, enveloppée d'un long voile noir. Comme à son arrivée, elle tenait à la main la petite canne noire dont elle se sert maintenant pour assurer sa marche. »

« A la gare du Nord, il y avait une douzaine de personnes. L'Impératrice est montée dans un compartiment réservé avec ses deux compagnons de voyage. Elle a causé jusqu'à la dernière seconde, par la portière, avec ses fidèles amis. Le départ du train a été salué respectueusement par tous les assistants. »

« A l'hôtel du Rhin, on a continué à déposer des cartes et à s'inscrire jusqu'au moment où l'Impératrice est montée en voiture. Mais, à 8 h. 3/4, le propriétaire de l'hôtel du Rhin a remis à M. Pietri les deux registres déposés chez le concierge et qui contenaient à ce moment près de deux mille signatures. »

« A partir de ce moment on a répondu à toutes les personnes qui se sont présentées que l'Impératrice était partie, et que forcément les visiteurs ne pouvaient plus ni s'inscrire, ni remettre des cartes que l'hôtel n'avait point ordre de faire parvenir à destination. »

« P. G. »

« P. S. — Notre correspondant de Londres nous télégraphie: »

« Londres, 8 h. soir, mercredi. »

« L'Impératrice est arrivée à Charing-Cross à six heures du soir, accompagnée de M. Franceschini Pietri et de Mme Lebreton. Il n'y avait personne à la gare pour recevoir les voyageurs, qui se sont fait conduire, par le fiacre n° 7,902, à la station de Waterloo, où ils ont pris le train pour Farnborough. »

« J. »

UNE ORDONNANCE DE NON-LIEU

On lit dans le Gaulois:

« On nous assure, à la dernière heure, que M. le juge d'instruction Benoit a rédigé hier son rapport sur l'affaire du prince Napoléon, et que ce rapport conclut à une ordonnance de non-lieu. »

« Mais il paraît que le gouvernement ne rendrait celle-ci publique qu'après le vote de la Chambre sur les projets de loi dirigés contre les prétendants! »

« M. Périvier, procureur général, est allé hier soir, en personne, informer MM. Devés et Fallières de cette décision. »

« Ces deux ministres se sont immédiatement rendus à l'Élysée. »

« Ainsi le gouvernement a tenu la joue pour se donner à lui-même un soufflet. »

« Et il doit s'estimer heureux de l'avoir reçu, car il était bien embarrassé pour sortir de la situation que sa maladresse lui avait faite. »

« Cette ordonnance de non-lieu, qui fera rire tout Paris, la France, le monde, est encore ce qui pouvait arriver de plus heureux au gouvernement. »

« Mais pourquoi cache-t-il son Böhmer jusqu'au jour où la Chambre aura voté sur les lois d'expulsion? »

« Le prince Napoléon aura le droit de trouver sa situation... bizarre! retenu en prison et tenu au secret, malgré une ordonnance de non-lieu. »

« Voilà de la justice républicaine! »

« B. LOUSTALOT. »

CRISE ET EXPULSION

Le ministre Duclerc est toujours debout, il est moins solide que jamais, mais il existe encore. Ce point établi en deux lignes, entrons dans le récit des événements parlementaires de la journée d'hier.

Dans la matinée, à dix heures, les ministres se sont réunis à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Le Président de la République a préché l'entente et la conciliation; il a supplié ses ministres de rester unis pour pouvoir aller défendre le projet gouvernemental devant la Commission d'expulsion. La prière du beau-père de M. Wilson a été écoutée et les membres du cabinet ont consenti à attendre une convocation pour se rendre au Palais-Bourbon.

Dans le conseil des ministres il a été décidé qu'on se rendrait au sein de la Commission pour y soutenir le projet ministériel, pour y écouter les observations et les propositions qui pourraient être faites. Aucune résolution ne serait prise sans que les ministres fussent de nouveau assemblés sous la présidence de M. Grévy.

La question était clairement posée. M. Grévy a cru cependant devoir prendre à part le général Billot et l'amiral Jauréguiberry, dont les opinions lui sont chères, pour les prier de se montrer conciliants et doux.

Le but principal visé par M. Grévy est d'éviter une crise ministérielle, avant même la discussion des projets d'expulsion devant la Chambre.

Le Président de la République espère conserver son ministère jusqu'au moment où la Chambre aura à se prononcer sur les divers projets qui lui sont soumis. Il serait impossible, en effet, de trouver un homme politique, quelque ambitieux fût-il, qui consentît à prendre le pouvoir, actuellement.

A deux heures, la commission d'expulsion se réunissait pour constituer son bureau.

M. Marcou a été élu président et M. Deluns-Montaud secrétaire. Il ne faut, parait-il, trouver dans ces deux choix aucune signification politique. La commission a simplement maintenu le bureau d'âge.

Le bureau a été constitué, les commissaires ont, pendant trois longues heures, fait connaître l'opinion des députés qui les avaient nommés. Bien entendu nous nous garderons d'analyser cette discussion dont nos lecteurs ont pu lire dès hier le compte-rendu.

A cinq heures MM. Duclerc, Billot, Fallières et Devés étaient introduits devant la Commission.

Le général Billot est le seul d'entre les membres qui ait pu être entendu. Il a fort habilement défendu le projet gouvernemental. M. Billot est un orateur de talent qui a séduit les membres de la Commission.

M. Duclerc a prononcé quelques mots, il est vrai, mais simplement pour énoncer que la proposition Floquet était inacceptable.

Tandis que Fernand restait attiré par cette révélation qu'un hasard venait de provoquer, Humbert n'y attachait aucune importance, s'immaginant d'après le mot de la jeune fille, que Pierlaud lui avait fait des confidences.

« La trappe sur laquelle Fernand venait d'appuyer légèrement était carrée et mesurait environ quarante centimètres. Elle était placée comme un couvercle renversé, c'est-à-dire que le rebord serait en haut au lieu d'être en bas. De cette façon, la pression d'eau la maintenait sur les planches du bateau, et de l'intérieur, un simple coup de talon suffisait pour la faire enfoncer et disparaître. »

« Elle avait à peine remué, et Humbert ne fut pas longtemps à établir une fermeture hermétique. Puis elle épongea l'eau qui s'était introduite, et quand ce fut terminé: — Oh! monsieur est bien fort pour tout ce qui concerne son état, dit-elle avec un profond sentiment d'admiration. On est

avez failli faire un fier malheur! Un peu plus, nous coulions! — Nous coulions! — Au fond de la Seine, oui, mademoiselle. Mais ce n'est rien. La trappe n'est qu'une petite dérangée; je peux la rajuster. — La trappe? — Ah! ce n'est pas votre faute. Vous ne saviez pas... Mais tous les bateaux de monsieur ont en ont une. C'est indispensable en cas d'événements... — Oui... pour des fraudeurs! s'écria Fernand, frappée d'un trait de lumière et devenant la vérité. — Ah! monsieur vous l'a dit, reprit Humbert. Il a bien fait... d'autant plus qu'étant fraudeur en grand c'est toujours plus d'attour. Les augmentations d'impôt sur les spiritueux sont cause que notre métier rapporte gros, mais il y a des risques à courir... et aucune compagnie n'assure contre ces risques-là. — Tandis que Fernand restait attiré par cette révélation qu'un hasard venait de provoquer, Humbert n'y attachait aucune importance, s'immaginant d'après le mot de la jeune fille, que Pierlaud lui avait fait des confidences. — La trappe sur laquelle Fernand venait d'appuyer légèrement était carrée et mesurait environ quarante centimètres. Elle était placée comme un couvercle renversé, c'est-à-dire que le rebord serait en haut au lieu d'être en bas. De cette façon, la pression d'eau la maintenait sur les planches du bateau, et de l'intérieur, un simple coup de talon suffisait pour la faire enfoncer et disparaître. — Elle avait à peine remué, et Humbert ne fut pas longtemps à établir une fermeture hermétique. Puis elle épongea l'eau qui s'était introduite, et quand ce fut terminé: — Oh! monsieur est bien fort pour tout ce qui concerne son état, dit-elle avec un profond sentiment d'admiration. On est

Le ministre de la guerre a fourni d'intéressants détails sur la situation des princes d'Orléans dans l'armée. Il a fait leur éloge, déclarant qu'ils se tenaient régulièrement dans les limites de la loi militaire et qu'aucun reproche ne pouvait leur être adressé.

« Un des membres de la Commission ayant demandé au général Billot si le titre de monseigneur n'était jamais donné aux princes, le ministre a répondu qu'en dehors du service seulement ils bénéficiaient peut-être de ce titre de monseigneur, qui semblait dégrader à la majorité. »

« MM. Camille Pelletan et Lockroy ont paru très mécontents de cette déclaration. »

« M. le ministre de la guerre est ensuite entré dans des détails complets sur la situation particulière que visait le projet du gouvernement au point de vue militaire. Il a proposé aux commissaires expulseurs d'étendre à tous les officiers de tous grades le droit de mise en disponibilité, qui n'atteint que les officiers généraux et les officiers d'état-major. »

« Mais il n'a pas voulu prendre sur lui l'initiative d'un projet dans ce sens, se réservant la faculté d'adhérer à une proposition semblable que pourrait faire un député. »

« Après M. Billot, M. Ballue a voulu contester la validité de la propriété des grades, mais le ministre de la guerre coupe court à toute discussion en déclarant que la question de propriété ne pouvait même pas être discutée. »

« Au total, les débats qui ont eu lieu hier n'ont produit aucun résultat pratique. Les autres ministres seront entendus aujourd'hui par la Commission, ils parleront de la situation politique qui n'a pas encore été examinée. »

« Il paraît à peu près certain que la discussion publique ne commencera pas avant lundi, et jusqu'à ce moment le ministère vivra sans doute. Nous aurons pendant quatre ou cinq jours encore un cabinet ébranlé, mais qui ne tombera pas. »

PAUL HEMERY.

UN ACTE DE FAIBLESSE

Il paraît que les anarchistes de Saône-et-Loire ont, au plus haut degré, le don d'intéresser les républicains. Ah! s'il s'agissait de quelque descendant d'Henri IV ou de Louis XIV n'ayant commis d'autre crime que de venir offrir sa loyale épée au Gouvernement de la Défense nationale pour combattre les envahisseurs de la France, tout le parti serait unanime, on peu s'en faut, pour le mettre hors la loi et hors de sa patrie! Mais ces hommes qui se sont dit prêts à briser des croix, à profaner des églises, à menacer ou à maltraiter des prêtres, sont des êtres sacrés que la justice du pays peut condamner, mais que le Président de la République doit s'empêcher de dispenser de leur peine.

« M. Charles Boyssat s'est chargé de remettre à M. Grévy la demande en grâce signée par le jury de Riom, immédiatement après la condamnation prononcée contre les accusés dans l'affaire de Montceau-les-Mines. »

« En tête générale, nous ne comprenons guère ces recours en grâce signés par les membres mêmes du jury qui vient d'affirmer la culpabilité de l'accusé. Ils ne s'exposent guère que dans les cas bien rares où les jurés s'aperçoivent tout d'un coup que leur verdict entraîne pour le condamné une peine beaucoup plus grave que celle qu'ils s'attendaient à voir prononcer contre lui. »

« En tête générale, nous ne comprenons guère ces recours en grâce signés par les membres mêmes du jury qui vient d'affirmer la culpabilité de l'accusé. Ils ne s'exposent guère que dans les cas bien rares où les jurés s'aperçoivent tout d'un coup que leur verdict entraîne pour le condamné une peine beaucoup plus grave que celle qu'ils s'attendaient à voir prononcer contre lui. »

« En tête générale, nous ne comprenons guère ces recours en grâce signés par les membres mêmes du jury qui vient d'affirmer la culpabilité de l'accusé. Ils ne s'exposent guère que dans les cas bien rares où les jurés s'aperçoivent tout d'un coup que leur verdict entraîne pour le condamné une peine beaucoup plus grave que celle qu'ils s'attendaient à voir prononcer contre lui. »

FEUILLETON DU 26 JANVIER. — 10

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

IX

La trappe

(SUITE)

— Monsieur, lui dit-elle avec un accent qui vibrât d'émotion contenue, vous n'avez peut-être pas conscience de vos actions. Vous m'aimez, dites vous, et cet amour vous trouble sans doute. Mais ne permettez pas que ce trouble, bien excusable peut-être, vous entraîne davantage dans la route où vous marchez. Rappelez-vous qu'un honnête homme ne séquestre jamais une femme pour s'en faire aimer. Rendez-moi la liberté, monsieur, si vous ne voulez pas vous avilir pour toujours à vos yeux et aux miens!

— Mais... promettez-vous?... — Rien, monsieur!... je ne promets rien! Songez d'ailleurs qu'un pareil engagement serait sans valeur, n'ayant pas été contracté de bonne volonté. Vous venez de parler de Dieu... Au nom de Dieu, monsieur, je vous adjure de me rendre la liberté. Ne me placez pas plus longtemps dans cette situation, si particulièrement affreuse, d'être obligée de haïr l'homme qui m'a sauvé la vie!

— Cela me regarde, monsieur. — Cela me regarde aussi, mademoiselle, puisque je vous aime. — Fernand fit un mouvement d'impatience comme pour dire: Encore... encore des protestations!

« Ce geste lui remarqué. — Jacques Pierlaud se leva. — Ma présence vous importune, dit-il d'un air impérieux, je ne la prolongerai pas. Sachez seulement que pendant ces huit jours qui viennent de s'écouler, j'ai réalisé et rendu disponible ma fortune, qui est assez considérable pour nous faire à tous deux une existence brillante et douce. Vous avez paru froissée des aveux que je vous ai faits dès notre première entrevue. s'il vous faut du temps pour réfléchir et vous décider vous en aurez. Avez-vous sacrifié ne me cœtera pour gagner votre cœur? Je ne revendiquerai donc auprès de vous que lorsque vous me ferez appeler. Mais, croyez-moi, ne tardez pas, car je ne puis vivre sans vous. Ne me forcez pas, Fernand, ajouta-t-il en baissant la voix, à ve-

nir sans être attendu. Il sortit. — Fernand demeura quelques instants les yeux fixés, comme si elle eût redouté de le voir reparaitre; puis, ses craintes diminuant peu à peu, elle fondit en larmes. Ses pleurs la soulagèrent. Ses nerfs se détendirent; et Fernand se prit à espérer, alors même que toute espérance semblait lui être interdite. — Je ne m'abandonnerai pas, je me défendrai, se dit-elle. La bénédiction de ma mère me soutiendra dans cette lutte horrible. Les tourments que j'endure sont le juste châtiment de ma tentative de suicide. Un homme impitoyable m'a dépouillée, et il en avait le droit sans doute, de la fortune que me léguait ma mère. Alors, j'ai voulu mourir. C'était un crime. Accablée sous mon nom de bâtarde dont m'écrasait ce méchant homme, je n'aurais pourtant pas dû oublier que ma mère m'a toujours aimée, protégée, qu'elle est morte en me bénissant. Et c'est cette marque, son amour, elle est si bien bonne pour moi. « Soyez resté, Fernand, me disait-elle, c'est le vœu de votre mère et le mien. Et j'ai été lâche!... Et je me suis précipitée dans la Seine en un moment de délire!... On l'a pardonné moi, mon Dieu! Et vous, ma mère, priez pour moi dans le ciel... Priez pour votre fille!... Elle est bien malheureuse, mais elle ne faillira plus, et son courage s'augmentera encore si ses perils deviennent plus menaçants. »

« Puis elle songea à Jacques Pierlaud. — Qu'est-ce que c'est donc que ce jeune homme? se demanda-t-elle. Il y a on lui un mélange de brutalité, de distinction, d'orgueil et de tristesse qui confond l'imagination. — Repassant dans sa mémoire tous les détails importants ou futiles, elle se rappela que Michou et Humbert, en parlant de lui, disaient, monsieur tout court, comme des domestiques. »

« Il leur commandait d'un ton d'autorité hautaine. — Entre lui et eux, il n'y avait pas ces rapports mêlés d'une certaine familiarité que l'on remarque ordinairement entre patrons et employés. — De plus, Pierlaud venait de dire qu'il possédait une fortune considérable. — Et il me propose de m'épouser! disait Fernand. — Fernand ne le soupçonnait pas d'avoir menti au sujet de cette fortune. Comment! à l'étudier forcément et à le connaître, elle le jugeait capable de beaucoup de mauvaises actions, mais non de fornication et de mensonge. Cependant, par désir de se renseigner exactement, elle se mit à inventer les causes de vêtements et d'objets apportés pour elle et amoncelés dans un coin. — Elle se convainquit bien vite que tout avait été choisi avec ce goût exquis et raffiné qui ne se rencontre guère que dans un certain monde. — C'est étrange murmura-t-elle. — Elle ajouta: — Et il est jeune, beau, riche... Et il m'a sauvé la vie!... Et je devrais, par conséquent, épouser pour lui de la tendresse en même temps qu'une reconnaissance sans bornes!... — Elle resta longtemps rêveuse, perdue dans un abîme de réflexions. — Puis elle releva la tête. — Sa détermination demeura immuable. — Il me fait violence... jamais je ne serai à lui! — Soigneusement elle jeta un faible cri. — Le feu pétillait dans les ombres, les pieds dans les dans son instinct effrayé, Fernand s'élança sur l'escalier et appela Humbert. — Celle-ci accourut. — Ah! Seigneur Dieu, mademoiselle, dit elle après avoir vu ce qui se passait, vous

avez failli faire un fier malheur! Un peu plus, nous coulions! — Nous coulions! — Au fond de la Seine, oui, mademoiselle. Mais ce n'est rien. La trappe n'est qu'une petite dérangée; je peux la rajuster. — La trappe? — Ah! ce n'est pas votre faute. Vous ne saviez pas... Mais tous les bateaux de monsieur ont en ont une. C'est indispensable en cas d'événements... — Oui... pour des fraudeurs! s'écria Fernand, frappée d'un trait de lumière et devenant la vérité. — Ah! monsieur vous l'a dit, reprit Humbert. Il a bien fait... d'autant plus qu'étant fraudeur en grand c'est toujours plus d'attour. Les augmentations d'impôt sur les spiritueux sont cause que notre métier rapporte gros, mais il y a des risques à courir... et aucune compagnie n'assure contre ces risques-là. — Tandis que Fernand restait attiré par cette révélation qu'un hasard venait de provoquer, Humbert n'y attachait aucune importance, s'immaginant d'après le mot de la jeune fille, que Pierlaud lui avait fait des confidences. — La trappe sur laquelle Fernand venait d'appuyer légèrement était carrée et mesurait environ quarante centimètres. Elle était placée comme un couvercle renversé, c'est-à-dire que le rebord serait en haut au lieu d'être en bas. De cette façon, la pression d'eau la maintenait sur les planches du bateau, et de l'intérieur, un simple coup de talon suffisait pour la faire enfoncer et disparaître. — Elle avait à peine remué, et Humbert ne fut pas longtemps à établir une fermeture hermétique. Puis elle épongea l'eau qui s'était introduite, et quand ce fut terminé: — Oh! monsieur est bien fort pour tout ce qui concerne son état, dit-elle avec un profond sentiment d'admiration. On est

piné, supposons. Les préposés de l'octroi sont là et se doutent de quelque chose. Monsieur frappe du pied sur la trappe, l'eau s'engouffre, et en moins de deux minutes le bateau est coulé. Comment? On n'en sait rien. C'est un accident et voilà tout. Mais allez donc ensuite constater le délit! Seulement, puisque nous ne travaillons pas en ce moment, ajouta Humbert, je vais dire à Michou de cloquer une planche ou deux sur la trappe, car si on y marchait... — C'est inutile, reprit Fernand, je ne veux causer de dérangement à personne. Maintenez que je suis prevenu, il n'y a plus de danger; cette trappe est d'a heures dans un coin; elle ne gêne pas, et c'est en bougeant ces caisses qui la masquent. — Humbert se mit à sourire et ne s'occupa plus de ce qui venait d'arriver. — Vous avez fouillé dans les chiffons, dit-elle d'un air de bienveillante indulgence. C'est toujours par là qu'on nous prend, nous autres. — Humbert l'ignorait dans quel but Fernand avait examiné les caisses. — Elle poussa un soupir, puis, maniant à pleines mains quelques étoffes qui étaient restées déployées: — Quand une demoiselle touche à cela, dit-elle c'est fini, elle est décidée. Un peu plus tôt ou un peu plus tard, il fallait en arriver là. Monsieur a de quoi rendre une femme heureuse. Il est riche. Quant à l'amour qui l'a pour vous, c'est bien inutile d'en parler... Cet amour-là se voit assez. — Humbert s'éloigna, jugeant que les hésitations de la jeune fille ne devaient plus être plus longues maintenant. — Demandez, dit-elle, Fernand considéra avec épouvante cette